

12. La taxe indienne est de 75 centimes par mot; en la multipliant par $2\frac{1}{2}$ on a 1 franc 69; en la multipliant par $4\frac{1}{2}$, on a 3 francs 375. La taxe actuelle de la compagnie de l'Eastern Extension est de 8 francs 65, y compris le prix terminal pour l'Australie. Nous ne savons ce qu'est ce dernier prix; il ne doit certainement pas excéder 1 franc 65; cela laisse à la compagnie une taxe de 7 francs, qui est presque décuple de celle exigée par l'Inde, et cependant on dénonce la taxe indienne comme excessive.

13. Nous allons maintenant comparer notre taxe de transit avec celle que nous appliquons aux dépêches intérieures. On dit que la première est excessive comparativement à la seconde. Alors même que tel serait le cas, le fait que nous aurions adopté un tarif très réduit pour favoriser notre trafic intérieur et nos contribuables, ne pourrait être invoqué logiquement par des étrangers pour qu'on leur accordât le même avantage; mais nous croyons pouvoir convaincre Votre Seigneurie que l'assertion mentionnée n'est pas fondée. Les dépêches en transit sont l'objet d'une attention particulière; elles sont transmises avec toute la célérité possible. Une dépêche "urgente" intérieure approche de très près cette catégorie et se paie quatre annas (50 centimes) par mot; mais ces dépêches intérieures sont en langage ordinaire, en anglais intelligible, tandis que les dépêches en transit sont presque toujours composées de mots sans suite tirés du code. On estime—et les administrations télégraphiques ne contesteront pas cela—que les dépêches tirées du code sont quatre fois plus difficiles à transmettre que les dépêches claires; et si nous exigeons un prix strictement proportionné au travail, une taxe de transit de 2 francs correspondrait de plus près à celle de 4 annas pour les dépêches urgentes de l'intérieur.

14. Il doit maintenant, nous l'espérons, paraître évident à Votre Seigneurie qu'un tarif différentiel est hors de question, et que la taxe uniforme actuellement en vigueur loin d'être excessive, est extrêmement modérée, soit qu'on la considère comme rémunération du travail fait ou relativement à la taxe de la compagnie réclamante, ou relativement à notre propre tarif pour le trafic intérieur; que par conséquent il n'existe pas de raisons qui puissent nous faire obtempérer à la demande de la compagnie. La modération de notre taxe uniforme a d'ailleurs été pleinement reconnue. (a)

15. Il ne reste plus qu'à envisager le côté politique de la question. Les gouvernements australiens disent qu'à une époque où tous les autres gouvernements du monde font de libérales et coûteuses concessions pour faciliter les relations télégraphiques, ils ne peuvent croire que le gouvernement de Sa Majesté l'Impératrice sera le seul à faire exception en maintenant un tarif exorbitant. Nous avons établi qu'il n'y a pas de tarif exorbitant, et nous n'avons pas besoin de rappeler à Votre Seigneurie que le gouvernement de l'Inde a toujours été au premier rang, lorsqu'il s'est agi de soutenir et d'encourager des réformes libérales de cette nature. Mais les pays qui ont introduit de telles réformes en ont toujours retiré, nous pensons, des avantages accessoires; dans le cas actuel, une réduction proposée par l'Etat australien est une mesure domestique directement avantageuse à sa population, tandis que la réduction qu'on demande de nous profiterait exclusivement aux autres administrations.

16. L'Inde n'est présentement en état de sacrifier aucune partie de son revenu, et il serait fort impolitique d'obtempérer à une demande dont le but ouvertement avoué est d'arracher éventuellement à ce pays tout son revenu de transit. Si les administrations intéressées avaient toutes un tarif équitable et modéré et qu'on proposât une réduction générale proportionnelle dans l'intérêt public, le cas serait bien différent et la question politique pourrait se présenter; mais il n'y a réellement ici qu'une simple tentative de la part des compagnies d'obtenir un avantage indû, et

(a) *Vide* paragraphe 12 du rapport de nos délégués à la récente conférence de Berlin.